

Commune de NOUIC  
(Haute-Vienne)

**Délibération n° 2026\_21**  
**Modification des statuts du SYGESBEM**

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	10	le 09 avril à dix-neuf heures trente minutes
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 avril 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT Frédéric, Mme DARDILHAC Patricia, M. TRICHARD Robert, MMES DELUCHE Joëlle, GIRAUD Nicole, MARTY Audrey, MM. CARRIE Nicolas, QUÉRAUD Sébastien, BOIS Xavier, KOLCHAK.

ABSENTE : MME DESSYMOULIES Sabrina (pouvoir donné à M. KOLCHAK Serge).

M..Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

---

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYGESBEM (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE DES CANTONS DE BELLAC ET MEZIERES/ISSOIRE)**

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE du 30 Janvier 2026 demandant son adhésion au SYGESBEM

Vu la délibération, du Comité Syndical du SYGESBEM du 03/03/2026 en faveur de l'adhésion de la Commune de SAINT SORNIN LA MARCHE

Vu l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lequel, l'adhésion d'une commune requiert l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi que celui des membres exprimés dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

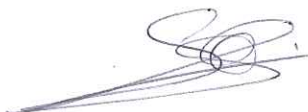
Vu les articles L 5211-17, L 5211-19 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SYGESBEM, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose donc, après en avoir délibéré, de décider :

- D'accepter l'intégration de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE au SYGESBEM
- D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle.

**Adopté à la majorité (10 voix pour- 1 voix contre : M. TRICHARD)**

Certifié exécutoire  
Reçu à la Sous-Préfecture  
Publié le  
Le secrétaire, Sébastien QUÉRAUD



POUR EXTRAIT CONFORME

Maire de NOUIC  
Le 13 avril 2026  
Le Maire, Frédéric REBEYRAT

